



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail- Progrès

=====

CABINET DU PREMIER MINISTRE

=====

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CNEDD)

=====

SECRETARIAT EXECUTIF

## **Rapport de la commémoration de la journée internationale de la diversité biologique, édition 2014**

**Juin 2014**

# Journée Internationale de la Diversité Biologique

## Thème : Biodiversité insulaire

A l'instar de la communauté internationale, le Niger a célébré le 22 mai 2014, la Journée Internationale de la diversité biologique. Cette année, cette journée est consacrée à la "biodiversité insulaire ou biodiversité des îles".

A l'occasion de la journée, les activités retenues au niveau national sont les suivantes :

- I. Discours du Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (ME/SU/DD)
- II. Organisation d'un atelier d'information des chercheurs sur la Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA).

## **Discours du Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (ME/SU/DD)**

Dans son discours qu'il a livré, le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (ME/SU/DD), Monsieur Adamou Chaïfou, a rappelé qu'il ya vingt deux ans que la communauté internationale a adopté la Convention sur la Diversité Biologique en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil.

Il a également rappelé les aspects suivants :

- ✓ Les dates d'ouverture à la signature et l'entrée en vigueur de la convention,
- ✓ L'adoption en décembre 2000, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 22 mai en tant que Journée internationale de la biodiversité pour commémorer l'adoption du texte de la Convention.

Il a également donné quelques raisons de la proclamation du 22 mai comme journée internationale dont l'augmentation de la compréhension et la sensibilisation du public sur les enjeux relatifs à la biodiversité.

Le Ministre Adamou Chaïfou a rappelé aussi que le Niger regorge d'importantes potentialités en matière de biodiversité comportant les différents écosystèmes, la diversité spécifique et la diversité génétique de la flore et de la faune. Cette diversité renferme en plus des biotopes, 2761 espèces végétales, 3200 espèces animales et 12 zones humides d'importance internationale. Elle assure le bien être des populations nigériennes par la fourniture de biens et services et constitue aussi la base de l'économie rurale.

Le Niger a t-il précisé, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et plan d'actions en matière de diversité biologique issue du nouveau plan stratégique 2011-2020 de la convention , a réalisé plusieurs actions, dont la création de la plus grande réserve de faune sahélio saharienne en mars 2012. Cette réserve appelée « la Reserve Naturelle Nationale et Culturelle de Termit et Tin Touma » couvre une superficie de 9 700 000 ha a pour principale objectif la protection des antilopes sahélio sahariennes ». Ce classement a permis au Niger de passer de 6.6% à 14.29% de son territoire

national consacré aux aires protégées, remplissant ainsi les critères d'admission au Millenium Challenge Corporation (MCC).

Le Ministre a également fait le lien entre les différents écosystèmes, notamment les écosystèmes terrestres et la biodiversité marine et insulaire et a exhorté les acteurs à l'utilisation des bonnes pratiques dans plusieurs domaines dont ceux de la pêche et de la pollution des eaux.

**Organisation d'un atelier d'information des chercheurs sur la Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA).**

Le 22 mai 2014, le point focal de la diversité biologique en rapport avec une Organisation Non Gouvernementale de la place a organisé un atelier d'information des chercheurs nationaux de plusieurs institutions sur la protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des dites ressources génétiques.

L'atelier a regroupé une trentaine de chercheurs et d'enseignants chercheurs et a porté sur trois thématiques à savoir :

1. La convention sur la diversité biologique : Ce thème a traité de plusieurs aspects dont les engagements des parties et la mise en œuvre au Niger,
2. Le protocole de Nagoya (l'historique, le fondement, le contenu et son importance pour le Niger),
3. La propriété intellectuelle à l'heure du Protocole de Nagoya (les différents modes de protection, la protection du savoir traditionnel, les brevets et les obtentions végétales)

L'atelier a permis de faire connaître le Protocole de Nagoya aux chercheurs pour que ces derniers puissent être des acteurs actifs dans le processus APA. Il leur a également donné l'occasion de connaître le rôle important que le Protocole pourrait jouer dans la lutte contre la piraterie des ressources génétiques et des savoirs traditionnelles.